

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mars 2023

Compte rendu de la séance du 31 Mars 2023, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 27 Mars 2023 et réuni à la mairie en séance publique avec les restrictions sanitaires liées au COVID-19 sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 20h00

Étaient présents : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Armelle TAMBOUR, Tiphaine DARDOISE, Rose-Marie WRONA, Cyril AUZOU, Philippe BLONDELET, Jacqueline PICQ.

Absents excusés : Gilles BIERRY, Laurent FOUINAT (pouvoir à M. ROMANO), Monique LE CORGNE

Absents non excusés : Christophe GAUDOIN, Jean-Claude BOSCH

Secrétaire de séance : **GUERVILLE Sandrine**

1. Lecture et Approbation du Conseil Municipal du 24 Février 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 24 Février 2023.

2. Présentation détaillée du budget 2023

Budget 2023

Les comptes s'équilibrent comme suit :

	dépenses	recettes
Fonctionnement	925 568.63€	1 003 747.00€
Investissement	417 000.00€	847 696.89€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

3. Taux taxes 2023

Compte tenu des économies réalisées sur l'électricité malgré l'augmentation des prix de l'énergie (électricité, gaz, ...), Le Maire propose de maintenir les taux de taxes foncières 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les taux de taxes suivants :

Taxe foncière (bâti)	46.70%	2022 : 46.70 %
Taxe foncière (non bâti)	58.88%	2022 : 58.88 %
Taxe habitation	14.76%	2022 : 14.76 %

4. Tarifs 2023

Location Salle Polyvalente	Week-end	Jour en semaine
Habitants Vincelles	300 €	75 €/jour
Extérieurs	420 €	90 €/jour

Location Salle Multi-activités	Week-end	Jour en semaine
Habitants Vincelles	165 €	55€/jour
Extérieurs	215 €	75 €/jour

Nettoyage des salles après location : 40 € (hors caution)

Salle de sport à usage de dortoir
Pour enfants 60€

	2023
Restauration scolaire	
Extérieurs	8.64 €
Enfants scolarisés non habitant Vincelles	4.35 €
Enfants scolarisés habitant à Vincelles	4.20 €
Personnel communal	5.50€

Tennis	VINCELLOIS	NON VINCELLOIS
Abonnement Adulte	40 € / an	60 € / an
Abonnement Enfant jusqu'à 14 ans	15 € / an	25 € / an
Famille	70 € / an	90 € / an
Location du court 2 à 4 personnes maxi	5 € / heure	6 € / heure
Caution clé (<i>clés diff. chaque année</i>)	250 €	

Mini-golf	VINCELLOIS	NON VINCELLOIS
Location canne 1 h/personne	2.00 €	2.50 €
Famille à partir de 3	5.00 €	7.00 €

Concessions cimetière		
	Caveau	Cavurne
30 ans	200 €	140 €
50 ans	300 €	180 €

Location benne	
Petite	25 €
Grande	70 €

Photocopies	
A 4	0.30 €
A4 recto verso	0.45 €
A4 couleur	0.55 €
A 3 (grand format)	0.45 €
A3 recto verso	0.60 €
A3 couleur	0.65 €

Tarifs Bibliothèque par famille/par an	
Habitants de Vincelles	10€
Non-habitants de Vincelles	15€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les prix ci-dessus

5. Délibération modifiant le montant total de l'apport en capital de la délibération n°2022-05-24

Le Conseil Municipal a délibéré le 13 mai 2022 une augmentation de capital d'un montant de 17231 € pour la SPL du Pays Coulangeois. Le montant définitif de cette augmentation est de 17600 €. Il convient donc de modifier ce montant soit 44 actions à 400 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nouveau montant de l'augmentation de capital pour la SPL.

6. Informations concernant les nouveaux dispositifs d'aides de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois auprès des communes : Le fonds de soutien pour les projets d'intérêt communautaire et pour les projets communaux.

Deux dispositifs d'aides aux communes ont été mis en place par la communauté d'agglomération.

Le fonds de soutien aux communes pour les projets d'intérêts communautaire :

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans les compétences de l'agglomération et s'intégrer dans les marqueurs politiques issus du projet de territoire. Ils devront être portés par la commune au bénéfice de celles-ci. Chaque année, une enveloppe de 100 000 € sera inscrite au budget de la collectivité. Le taux de soutien de l'agglomération ne pourra être supérieur à 20 % du montant HT du projet avec un plafond de 20 000 €. De plus, le montant du soutien ne pourra être supérieur au montant porté par la commune.

Un seul accompagnement financier pourra être retenu par an et par commune sur ce dispositif.

Le fond de soutien aux communes pour les projets communaux

La vocation de ce fond de soutien est de soutenir les projets communaux qui ont un objectif de transition écologique et/ou d'amélioration du confort des citoyens. Une enveloppe de 30 000 € sur la durée du mandat, soit jusqu'en 2026, est attribuée à chaque commune. Le taux de soutien de l'agglomération ne pourra être supérieur à 50 % du montant HT du projet avec un plafond de 30 000 €. De plus, le montant du soutien ne pourra être supérieur au montant porté par la commune. Il sera possible de demander la totalité de l'enveloppe sur une seule opération ou bien de déposer plusieurs demandes qui ne devront pas excéder l'enveloppe globale.

7. Présentation de la mise à jour du panneau publicitaire à l'entrée de la commune

M. Le Maire présente le projet du nouveau panneau publicitaire au Conseil Municipal.

Celui-ci sera validé lors de la présentation du bon à tirer.

8. Validation du devis pour la location des photocopieurs de la mairie et du groupe scolaire.

L'entreprise Konica Minolta nous propose un devis pour la location de deux photocopieurs (mairie et groupe scolaire) pour 879 € par trimestre pour la location, copies et consommables.

	Fournisseur actuel (Toshiba + Lixxbail)	Proposition Nouveau fournisseur Konica Minolta
Coût location photocopieurs	6 350.56 €	4 219.20 €

L'écart entre les deux fournisseurs est de 2 131.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Konica Minolta.

9. Nouveau marché par le SDEY pour la livraison de gaz 2025-2027

Le SDEY (syndicat des énergies de l'Yonne) propose à la commune déjà adhérente au marché actuel d'achat groupé de gaz de confirmer son adhésion au marché d'achat groupé pour la période de 2025-2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas y adhérer.

10. Questions diverses

- Banc Supplémentaire pour l'arboretum
- Végétalisation cimetièrre
- Présidente de l'association Vadanser : question sur leur participation à l'énergie

La séance est levée à 23H15

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA